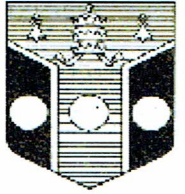


Département du FINISTÈRE
Arrondissement de BREST
Commune de SAINT-PABU



Arrêté municipal n°2024/108 du 6 décembre 2024
OBJET : interdiction utilisation du complexe sportif, rue du Stade

Le Maire de la commune de SAINT-PABU ;

VU les conditions météorologiques prévues pour ce week-end ;

CONSIDERANT que le département du Finistère est placé en vigilance Orange pour le risque vents forts à partir de 6h du matin le samedi 7 décembre 2024 et qu'afin de garantir la sécurité des personnes il convient d'interdire l'accès au complexe sportif ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

En raison des prévisions météorologiques, le complexe sportif situé rue du stade est interdit d'accès le samedi 7 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de SAINT-PABU.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté sera transmis à la Brigade de gendarmerie de Ploudalmézeau.

A SAINT-PABU, le 6 décembre 2024
Monsieur le Maire,
David BRIANT



Certifié exécutoire :
compte tenu de la transmission en Préfecture, le
et de la publication le
Fait à SAINT-PABU, le
Monsieur le Maire,
David BRIANT